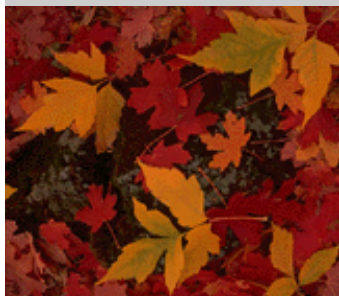


Bulletin communal d'informations De Thiaville sur Meurthe



Le nouvel entre nous



Remise des médailles

Dans ce numéro :

Les médaillés	1
Conseil Municipal	3
Élagage EDF	4
Pôle Bijou	5
Associations	6
Tri	8
Jeux	9
Histoires et SOS 4 pattes	10
Monoxyde de carbone	11
Pages jeunes	12

Directeur de publication :
Michel GEORGES

Équipe de rédaction :
Marie-claude HILSELBERGER
Odile LHUILLIER
Martine PETTOVEL
Damienne VILLAUME
Eddy REY
Dominique THIRIET

Retrouver nous sur le Web

<http://www.thiaville.com>

Téléphone : 03 83 71 41 73
Dépôt légal 328/820

Lors des vœux du maire en janvier 2009 Personnalités honorées par le maire

Éric Poirel Adjoint depuis 2008 a été décoré de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale, échelon vermeil pour 30 années d'investissement. Élu à 6 mandats consécutifs au sein du Conseil Municipal, il est actuellement 4^{ème} Adjoint et répond sans défaillance à toutes les convocations.

Michel Georges maire de Thiaville sur Meurthe a eu également le plaisir et l'honneur de décerner à Monsieur Michel Jacquel la médaille d'honneur de la commune récompensant 25 années comme magistrat de 1977 à 2002, ses actions comme Vice-Président puis comme président des maires du canton de Baccarat, Conseiller Général, Vice-Président des maires de Meurthe et Moselle, Président du SDAA et d'Idéal et aujourd'hui maire honoraire de Thiaville sur Meurthe.



accueil des nouveaux habitants et remise des
prix des maisons fleuries



ECHOS DU CONSEIL du 12/12/2008

Comme il avait été prévu, le remplacement de la saleuse a été réalisé. Après avoir rencontré nos voisins de Ménéil sur Belvitte, Sylvain a opté pour une saleuse de type semoir à engrais VICON.

Le montant de cet achat en occasion a été négocié pour la modique somme de 50 euros. Quelques petits travaux de remise en état ont été réalisés par Sylvain et l'atelier. La saleuse est maintenant opérationnelle



Le conseil fixe comme suit la destination des coupes de l'exercice 2009:

Vente en bloc et sur pied:

Des parcelles n°2, 5 et 6

En cas d'adjudication infructueuse, les coupes pourront être vendues à l'amiable, de même que les lots de faible valeur.

Vente des futaies de la coupe façonnée:

Parcelle n°17

Fixe comme suit les diamètres de futaies à vendre Ø 30 cm minimum à 1,30 m.

Le Conseil autorise la vente de grumes aux ventes groupées organisées par l'agence de l'Office National des Forêts et le cas échéant, la cession amiable des articles demeurés invendus ainsi que les lots de faible valeur sur avis conforme du Maire et du responsable du service de l'ONF, et la cession de bois de chauffage à l'unité du produit des autres bois aux habitants de la commune.

Vente sur pied à l'unité de produits de tous les bois aux habitants de la commune de la parcelle 27

effectuées lors du remplacement de Mlle BEYLSTEIN d'une part, et également quand elles sont sollicitées pour assurer un renfort à la cantine d'autre part.

Depuis la rentrée de septembre il n'est pas rare que nous devions faire appel à une troisième personne pour assurer un service adapté aux nombreux enfants utilisant le service de restauration. Certains jours il y a entre 20 à 25 enfants mangeant à la cantine.

Le conseil décide de verser une subvention de 92 euros à la coopérative scolaire de Thierville sur Meurthe:

60 euros pour l'achat de ramettes de feuilles A3 et A4.

32 euros correspondant aux sorties USEP du 4^{ème} trimestre, soit la moitié de la facture 20083251 de la société LAUNOY.

Le Maire informe l'assemblée que Mlle Sonia BEYLSTEIN, employée sous contrat avenir pour assumer la garderie, l'aide maternelle et la cantine a été hospitalisée d'urgence le 11/01/2009.

Devant l'impérieuse nécessité d'assurer le service aux familles, Mesdames Edith PIERRE et Béatrice SHIER ont été sollicitées et ont accepté de prendre en charge le service.

Il en résulte que Madame PIERRE un dépassement de 50 heures et pour Madame SHIER 48 heures.

Le Conseil autorise le maire à procéder au paiement des heures supplémentaires

Elagage : allier sécurité et environnement

Prise en charge de l'élagage

Arbre	Ligne	Responsabilité
Domaine privé	Domaine privé	EDF ⁽¹⁾
Domaine privé	Domaine public	Propriétaire de l'arbre
Domaine public	Domaine public	EDF

⁽¹⁾ les frais d'élagage sont à la charge d'EDF, sauf si les arbres ont été plantés par le propriétaire dans la zone de déboisement après la construction de la ligne et qu'il en néglige l'entretien.

Les droits et obligations : l'essentiel

Pour EDF	Pour le propriétaire.
<p>L'article 12 de la loi du 15 juin 1906 reconnaît au concessionnaire le droit de « <i>couper les arbres et les branches qui, se trouvant à proximité de l'emplacement des conducteurs aériens d'électricité, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement ou leur chute occasionner des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages</i> ».</p> <p>EDF confie les travaux à une entreprise spécialisée et agréée pour travailler à proximité des lignes. L'entrepreneur n'est pas tenu d'effectuer le broyage des débris, le dessouchage ni la mise en stère.</p> <p>EDF ou l'entreprise prestataire doivent réaliser une information collective préalable par voie d'affichage en mairie.</p>	<p>Le propriétaire doit laisser l'accès à la zone d'élagage. Les arbres situés dans la zone de servitude lui appartiennent, puisqu'une servitude ne le prive pas de son droit de propriété.</p> <p>Le propriétaire pourra réaliser les travaux lui-même, à condition d'en avertir EDF, qui lui donnera toutes les instructions et conseils utiles pour réaliser ses travaux en sécurité.</p> <p>En cas de chute d'arbre sur une ligne, le propriétaire, en tant que gardien de l'arbre, est présumé responsable des dommages causés à la ligne. EDF peut ainsi demander réparation des préjudices subis lorsque des tiers endommagent des ouvrages électriques de manière intentionnelle ou accidentelle.</p>

Que faire si un arbre menace une ligne :

C'est à EDF de faire le nécessaire pour mettre fin au risque. Toute personne constatant qu'un arbre menace une ligne doit prévenir le plus vite possible le dépannage EDF (☎ : 0 810 333 027).



Infos diverses

Des numéros de l'EST REPUBLICAIN spécial Thiaville restent en mairie. Tous ceux qui sont intéressés peuvent aller en chercher dans la mesure des stocks disponibles .

Vie du village

Décès

Monsieur Jean GOTTRAND est décédé à Saint-Dié le 28 décembre 2008.

Il avait 81 ans.

A sa famille dans la peine, nous adressons nos très sincères condoléances.

Nous apprenons également:

le décès de monsieur Roger Louis DENIS le 02 février 2009 à POMPEY

Il était né à Thiaville le 25 novembre 1923.

A sa famille dans la peine, nous adressons nos très sincères condoléances



L'ancienne crèche

En prévision de la prochaine ouverture du Pôle Bijou, la Communauté de Communes du Cristal lance une campagne de « Collecte de mémoire » autour des deux bâtiments qui vont être réhabilités : La Taillerie et La Crèche des bords de Meurthe.

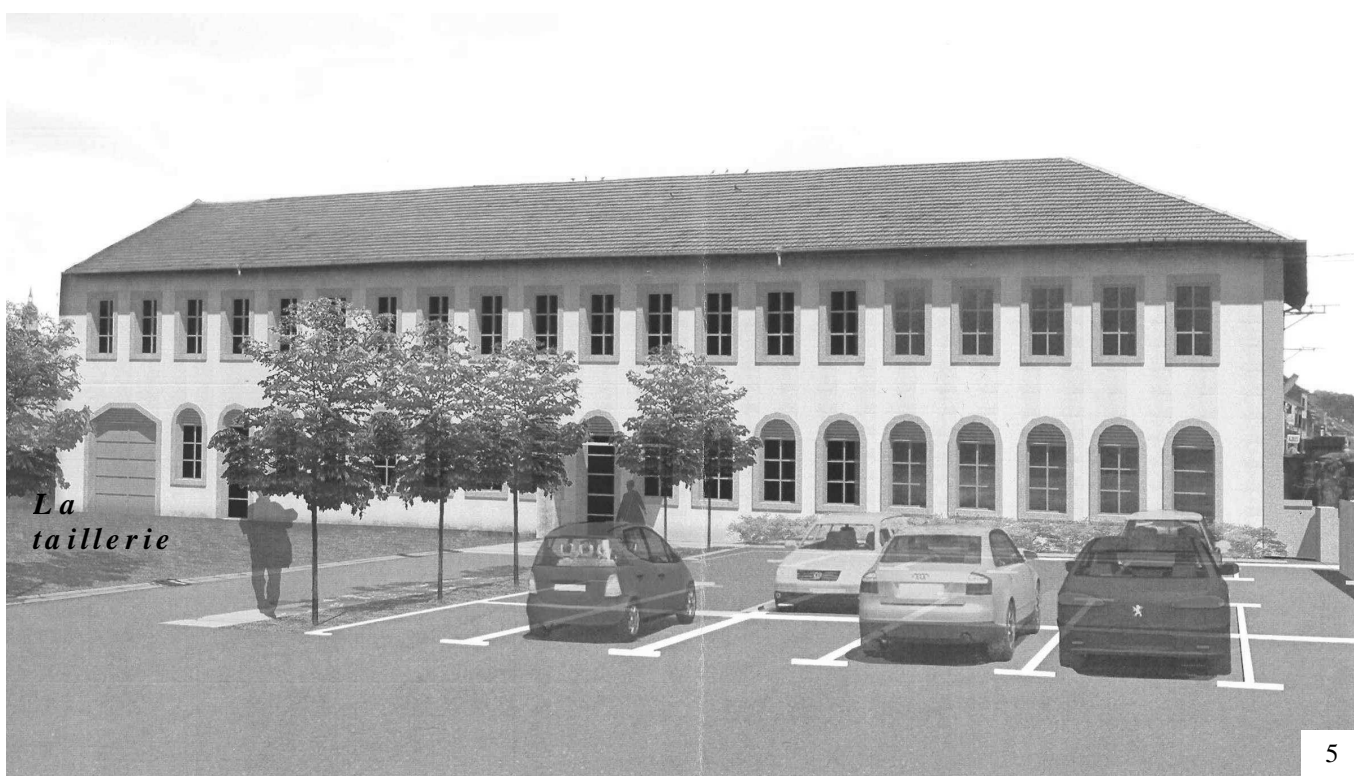
Ces bâtiments situés sur la ville de Baccarat sont, l'un comme l'autre, une part du patrimoine local. Ils racontent l'histoire d'un territoire, de ses liens avec un développement industriel spécifique – celui du cristal et de l'excellence, qui a marqué de son sceau la configuration urbaine mais aussi sociale. Leur réappropriation par d'autres activités (la Taillerie fut une bonneterie puis une

chemiserie) rappelle combien le territoire a subi de tensions au niveau de ses activités industrielles, et combien il a dû faire preuve de courage en face des difficultés.

Aujourd'hui, au moment où se développe concrètement un nouveau projet dans ces bâtiments, un projet porteur d'énergie et d'espoir pour le développement local, il semble important de collecter et conserver le souvenir des étapes antérieures et de l'évolution au fil du temps.

Il s'agit donc de lancer un « appel à témoins ». Si vous avez le souvenir d'anecdotes ou de faits liés à ces deux bâtiments, des objets souvenirs, des photographies ou des documents liés vous pouvez prendre rendez-vous avec des membres de l'équipe de la Communauté de Communes. Un enregistrement des diverses données devrait permettre, lors de l'inauguration des bâtiments réhabilités de construire une exposition sur les diverses étapes qui ont amenés à l'actuel projet.

Pour tout contact : 03 83 76 06 99 ou 06 73 48 14 72



*La
taillerie*

Information ASSOCIATIONS



Compte rendu AG RCM le 17 février 2009

Le 07 février, autour de Dominique GEORGE Président de l'association et en présence de Monsieur Michel GEORGES Maire de Thiaville/Mthe, Madame Rose-Marie FALQUE Conseillère Générale, les membres du conseil d'administration, Monsieur GRANDÉMANGE expert comptable et les membres du conseil municipal s'est tenue l'Assemblée Générale.

Le Président de l'Association a présenté le bilan des activités :

Bilan moral voté et approuvé à l'unanimité

Bilan financier voté et approuvé à l'unanimité

Composition du conseil d'administration :

GEORGE Dominique président
DESMARCHELIER Hervé vice-président et animateur
MAURAGE Vicky secrétaire
JONNET Alice secrétaire adjointe
GEORGE Béatrice trésorière
CLAIR Laurent trésorier adjoint et animateur
HUMBERT Nicolas membre et responsable matériel
GUYOT membre, employé et animateur
LINDT Sébastien membre et animateur
LOPES Célia membre
FLIPPS Pascal membre



"L'année 2008 a été une année très forte dans la communication, excellente sur le plan radiophonique avec Vincent responsable de la programmation, les bénévoles se sont beaucoup investis, les travaux d'aménagement sont arrivés à leur terme, autant de points positifs qui nous encouragent à continuer dans la voie de développement que nous nous étions fixés, a déclaré le président.

Assemblée générale de 3C2M

L'assemblée générale de 3C2M s'est tenue à la salle Biétry, en présence de Rose-Marie Falque, conseillère générale, de Michel Georges, maire, et de Damienne Villaume, adjointe, déléguée aux associations.

3C2M compte 26 adhérents, habitant la commune, mais aussi des villages avoisinants.

Tous sont unanimes pour confirmer la convivialité existante, la gentillesse et la disponibilité des formateurs bénévoles : Viviane, Brigitte, Alain et Dominique. Trois séances sont organisées par semaine.

Michel Georges a félicité l'association rappelant que la commune avait mis à disposition un petit local, pour que les élèves de l'école puissent profiter de l'informatique (10 postes existent actuellement) et que le mobilier qui reçoit les ordinateurs avait été réalisé par le personnel communal.

La conseillère générale a souligné combien «l'informatique est l'outil de l'avenir, devenu très important. Mais la vigilance s'impose quand les jeunes l'utilisent »



Un contrôle Internet est fait par l'académie.

Le bureau : Dominique Thiriet président ; Daniel Hilselberger vice-président ; Viviane Michel trésorière ; Monique Georges secrétaire.

ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASVPP DU 22/11/2008

L'ASVPP (Association de Sauvegarde des Vallées et de Prévention des Pollutions), association interdépartementale, estime que les déclarations de principe sur les grands sujets environnementaux et écologiques sont importantes, mais préfère suivre ses objectifs qui sont de lutter localement contre des sources identifiées de nuisances et de pollution signalées par ses membres ou des tiers. Elle croit aussi aux révolutions minuscules entraînant des changements de comportement et de perception.

Son bilan 2008 est éloquent. Elle a multiplié les actions juridiques devant la justice administrative sur des sujets aussi variés que :

- Les projets de centrales thermiques d'Arches et Eloyes (demandes d'annulation des arrêtés ministériels d'autorisation et soutien des arrêtés préfectoraux de refus d'autorisation devant le Tribunal Administratif de Nancy)
- Géoparc – les rebondissements juridiques sont tellement nombreux qu'il faudrait en parler chaque semaine.
- L'usine de blanchiment de Xonrupt II pour laquelle l'exploitant a fait appel de l'annulation de son autorisation de fonctionnement (dossier devant la cour administrative d'appel)
- La carrière d'extraction de granulats de la Sagram de Thaon les Vosges dont l'arrêté d'autorisation est attaqué devant le Conseil d'État.

De nombreuses plaintes au pénal contre X ont été déposées à propos de Géoparc (fonctionnement sans autorisation des pistes de quads et karting et de l'extension, travaux en zone inondable), papeterie d'Anould (pollution de la Meurthe), Chimirec à Domjevin (trafic de produits toxiques, PCB), brûlage de produits toxiques à Saint Nabord, Pétrocarbol à Dieulouard (pollution par PCB et hydrocarbures).

Enfin elle participe à des commissions de surveillance et de contrôle auprès des pouvoirs publics :

- Incinérateurs de Rambervillers et de Ludres
- Centre de stockage de déchets de Ménarmont
- Incinérateur de la papeterie de Golbey,
- Commission dioxines des Vosges
- Commission consultation du SICOVAD (Épinal),

Commission du Conseil Général sur le plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés des Vosges.

membres du bureau :
Christian Villaume, Président ; Jean Wackermann, vice président; Andrée Martinez secrétaire; Jean Luc Staub secrétaire adjoint; Damienne Villaume trésorière; Gérard Comte trésorier adjoint



ASSEMBLEE GENERALE DES ANCIENS COMBATTANTS

Dimanche 8 février 2009, la section des Anciens Combattants a tenu son assemblée générale en présence de Michel Georges, maire de Thiaville, de tous les membres sauf deux camarades excusés pour des raisons de santé.

Après lecture de différents courriers et l'évocation de la vie active de la section par le Président,

Le Trésorier donna lecture du bilan de l'année et de la situation financière de la section.

C'est après le verre de l'amitié que la séance fut levée vers 12h30



LES DIX GESTES PRATIQUES

↳ pour gérer ses déchets

4 – Faites attention aux déchets dangereux :

Rien qu'en Lorraine, les particuliers utilisent dans leurs jardins 120 tonnes de pesticides par an. **Ne jetez jamais :**

De batteries usagées, de néons, d'huiles, de restes de produits de bricolage (peintures, solvants, colles, vernis, etc.)

De produits de jardinage (désherbants, insecticides, anti-limaces, fongicides, etc.)

De produits d'entretien (déboucheurs de canalisations, dégraissants, décapants de fours, etc.) et d'emballages souillés de ces produits dans votre poubelle.

Cela perturbe les filières élimination et constitue un danger pour la santé et l'environnement.

Pour le tri de ces déchets polluants, toxiques ou dangereux, allez à la déchetterie la plus proche. C'est là, dans des conteneurs appropriés, et non dans les poubelles et les égouts, qu'ils doivent se retrouver pour être ensuite acheminés vers des filières de recyclage organisées. Les garder dans leur récipient d'origine, sans les mélanger entre eux. Les donner au gardien en lui montrant les critères de danger figurant sur l'emballage. Il existe d'autres points de collecte pour ces déchets dangereux. Certains garagistes récupèrent ainsi les huiles de vidange et des collectivités ont mis en place des réseaux de ramassage par camions. Enfin des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) ne se jettent surtout pas non plus à la poubelle. Les personnes en auto-traitement, se soignant à domicile, doivent se procurer des contenants homologués en pharmacie ou en mairie, qui seront ensuite déposés en déchetterie.

HIVER

(1er octobre au 14 mars)

Lundi

10h - 11h30

14h - 16h30

Mercredi

14h - 16h30

Vendredi

14h - 17h

Samedi

9h - 11h30

14h - 17h



ETE

(15 mars au 30 septembre)

Lundi

10h - 11h30

14h - 17h30

Mercredi

14h - 17h30

Vendredi

14h - 18h

Samedi

9h - 11h30

14h - 18h

La déchetterie n'accepte pas...

- Ordures ménagères (jours de ramassage voir communes)
- Déchets industriels
- Déchets putrescibles
- Déchets carnés (viande)
- Pneus
- Amiante
- Déchets hospitaliers et de laboratoires
- Déchets explosifs
- Déchets radioactifs

jeux

Précision :

A propos des solutions au jeu sur les noms de pays cachés dans un texte, données dans le n°463, il manquait un nom de pays que nous a transmis un lecteur particulièrement attentif et érudit, il s'agit de la Crète (ancienne Candie, nous précise-t-il) qui se lisait dans la phrase : je suis crètement séduit...

Pour les plus jeunes :

Poursuivons notre promenade dans le village, à la découverte de témoins de notre patrimoine local et rural.

A quoi servait l'anneau ci-dessous ?

Où la photo a-t-elle été prise ?

Pouvez-vous en trouver d'autres dans le village ?



Pour tous :

Compléter la grille ci-dessous comme un sudoku à chiffres, les chiffres étant remplacés par des lettres (une lettre différente par ligne, par colonne et par carré) , pour qu'apparaisse un nom dans la ligne grisée du bas.

(un indice ? niniméf monérp)

			R				I	
I	E			F		R	N	
	N			S	I			
		R	I		F			C
	O	I		E		F	R	
C			O		R	S		
			F	I			O	
	I	N		R			F	A
	R				O			

Histoire

Dans un jardin public une petite fille regarde fascinée une femme enceinte assise sur un banc.

après de longues hésitations la curiosité étant la plus forte, elle s'approche de la future mère et lui demande :

Pourquoi il est gros comme ça ton ventre?

C'est mon bébé, répond la femme.

Et tu l'aimes, ton bébé?

Bien sur, répond la future maman.

Je l'aime plus que tout.

Alors, pourquoi tu l'as mangé?

C'est samedi et le fermier est allé au bal.

Quand il rentre, à 6 heures du matin, le coq a déjà chanté et toutes les poules sont réveillées.

Elles le regardent tituber dans la cour de la ferme et gloussent en se moquant de lui :

"Hou hou, il a plus d'un verre dans le nez".

Vous pouvez parler les poules, répond le fermier, vous vous avez toujours un ver dans le bec.

Je n'ai pas oublié ton anniversaire chéri!

Ah c'est une lotion contre la chute des cheveux? mais je ne perds pas mes cheveux!

Toi non chéri... mais c'est pour ta secrétaire , elle perd les siens!

J'en trouve tous les soirs sur le col de ton veston.

Divers

Association SOS 4 pattes

L'association SOS 4 pattes entre dans sa 3^{ème} année de fonctionnement et nous constatons des résultats encourageants, tant sur l'efficacité dans nos recherches lors d'abandons, d'animaux errants ou de maltraitance, ainsi que pour les adoptions.

Si nous venons aujourd'hui vous solliciter, c'est que notre association a des besoins pour pouvoir continuer à vivre et à venir en aide à nos amis les animaux.

L'été sera bientôt là et de nouveau bon nombre de chiens et de chats errants ou abandonnés par des maîtres sans scrupules, parcoureront nos routes.

Pour faire face à ce problème , nous nous devons d'être prêts pour les accueillir, les nourrir, les soigner.

Croquettes pour chiens et chats ou boîtes, gamelles, paniers et couvertures ne vous servant plus, seront les bienvenus.

Association SOS 4 pattes

Tél 03.83.72.57.09



Que faire si vous soupçonnez une intoxication ?

Aérez, évacuez et appelez les secours



Si vous avez des maux de tête, des nausées, des vomissements... pensez au monoxyde de carbone. En cas de suspicion :

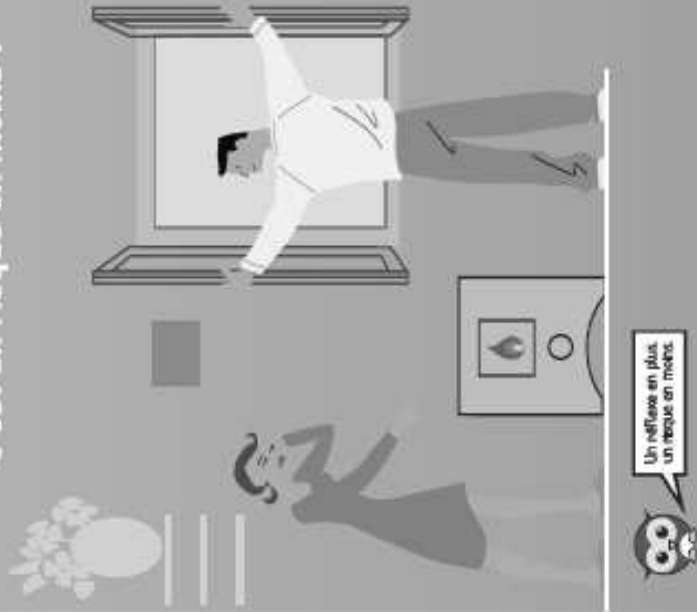
- 1 Aérez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres.
- 2 Arrêtez vos appareils à combustion si possible.
- 3 Évacuez les locaux et bâtiments.
- 4 Appelez les secours :
 - Numéro unique d'urgence européen (112)
 - Les Sapeurs-Pompiers (18)
 - ou le SAMU (15).
- 5 Ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel.



Il faut être encore plus vigilant lors d'intempéries exceptionnelles, de grands froids ou de périodes de réchauffement, car les appareils sont davantage sollicités et leur fonctionnement peut être perturbé.

Risque d'intoxication au monoxyde de carbone

À la maison, un réflexe en plus, c'est un risque en moins !



Un réflexe en plus, un risque en moins.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

- Le centre anti-poison relevant de votre région.
- Un professionnel qualifié (plombier-chauffagiste, ramoneur...).
- La Direction départementale des affaires sanitaires et sociales de votre département.
- Le Service Communal d'Hygiène et de Santé de votre mairie.

Consultez les sites www.sante-jeunesse-sports.gouv.fr et www.logement.gouv.fr

*Dossier : "Prévenir l'intoxication au monoxyde de carbone"

En partenariat avec :



INSTITUT NATIONAL DE PRÉVENTION ET D'ÉDUCATION POUR LA SANTÉ - INPES

INFOS JEUNES

Que s'est-il passé le 9 décembre 1905 ?

Après vingt-cinq ans d'affrontement entre la France catholique royaliste et la France républicaine laïque, Aristide Briand fait voter la loi de séparation des églises et de l'État le 9 décembre 1905.

Cette nouvelle loi concerne les quatre religions alors pratiquées en France : le catholicisme, le protestantisme luthérien, le protestantisme calviniste et le judaïsme.

Mais sais-tu, qu'aujourd'hui encore, certaines régions françaises ne sont pas concernées par cette loi ? C'est le cas, par exemple, de l'Alsace et de la Moselle qui n'étaient pas françaises en 1905 !

1930-1939 : le cinéma

Les années trente sont très riches en matière de cinéma. Tout d'abord parce qu'il devient parlant ! En France, les spectateurs peuvent aller voir "Les trois mousquetaires", "Bécassine" et le célèbre "Quai des brumes". Le premier festival de Cannes est même prévu pour 1939. Il n'aura, bien sûr, pas lieu...

Mais c'est surtout ce qu'on appelle aujourd'hui "l'âge d'or" hollywoodien. Grâce aux aides du gouvernement américain, de nombreux films sont produits. C'est le temps des grandes fresques. A cette époque sortent "Autant en emporte le vent", "King Kong" ou encore "Le magicien d'Oz" !

As-tu entendu parler des grands noms de l'époque ? Marcel Pagnol, Fernandel, Charlie Chaplin, Laurel et Hardy pour ne citer qu'eux !

Connais-tu l'histoire du premier Téléthon?

Le Téléthon est né un beau soir de décembre 1987... Mais sais-tu qu'à l'origine ce n'est pas un concept français ?

Et oui ! En 1986, Pierre Birambeau, dont le fils est handicapé, part aux États-Unis et découvre une émission télévisée de vingt-deux heures qui permet de récolter l'équivalent de trente millions d'euros. Il propose le concept à l'AFM (l'Agence Française contre les Myopathies) qui organise le premier Téléthon dès 1987. Et c'est un succès : cette première édition récoltera autant que son modèle américain !!!

En effet, le compteur de l'époque dispose de huit chiffres, les organisateurs pensant récolter moins de quatre-vingt dix-neuf millions de francs. Or les dons sont si nombreux que la somme récoltée se monte à plus de cent quatre-vingt un millions ! Il a donc fallu ajouter un neuvième chiffre à la main sur le mur ! Pas mal pour une première, qu'en dis-tu ?

Et toi, peux-tu être bénévole ?

Et bien oui, tu peux faire du bénévolat, mais à certaines conditions !

Tout d'abord, tu dois avoir l'accord de tes parents et ils ont le droit de s'y opposer.

Ensuite, tu ne peux pas faire beaucoup d'heures car cela pourrait être pris pour du travail caché !

Dans tous les cas, il est préférable que tu sois adhérent de l'association avant d'y être bénévole. Et avant tout, il faut que tu sois motivé !

Car faire du bénévolat, ce n'est pas un jeu : c'est réellement aider des gens !